

## Systeme statistique europeen: typologies territoriales (Tercet)

2016/0393(COD) - 14/11/2017 - Texte adopte du Parlement, 1ere lecture/lecture unique

Le Parlement europeen a adopte par 639 voix pour, 37 contre et 6 abstentions, une resolution legislative sur la proposition de reglement du Parlement europeen et du Conseil modifiant le reglement (CE) n° 1059/2003 en ce qui concerne les typologies territoriales (Tercet).

La position du Parlement europeen adoptee en premiere lecture suivant la procedure legislative ordinaire a modifie la proposition de la Commission comme suit:

Subsidiarite: les deputes ont precise que, compte tenu de l'objectif du reglement, a savoir l'harmonisation de la nomenclature regionale, l'Union pouvait peut prendre des mesures conformement au principe de subsidiarite. Ils ont egalement indique que les typologies statistiques etaient sans prejudice du recensement de domaines specifiques pour les politiques de l'Union.

Actes d'execution: la proposition prevoit que la Commission fixera, par voie d'actes d'execution, des conditions uniformes pour l'application harmonisee des typologies au niveau de l'Union.

Le Parlement a precise que ces conditions devraient decrire la methode selon laquelle les typologies seront assignees aux differentes unites administratives locales (UAL) et regions de niveau NUTS 3. Lors de l'application des conditions uniformes, la Commission devrait tenir compte de la situation geographique, socio-economique, historique, culturelle et environnementale.

Actes delegues: le pouvoir d'adopter des actes delegues serait confere a la Commission pour une periode de cinq ans (tacitement renouvelable) a compter de la date d'entree en vigueur du reglement. Les actes delegues devraient etre elabores conformement aux informations communiquees par les Etats membres.